

[Mise en place de la fonction de référent handicap dans la Fonction publique de l'État](#) [1]

Circulaire du 17 mars 2022 relative à la mise en place de la fonction de référent handicap dans la Fonction publique de l'État

Cette circulaire vise à préciser la fonction de référent handicap, notamment ses missions, et rappelle les moyens dont doit disposer le référent pour accomplir ses missions.

[Consulter la circulaire \(Fonction-publique.gouv.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/mise-en-place-de-la-fonction-de-r%C3%A9f%C3%A9rent-handicap-dans-la-fonction-publique-de-l%C3%A9tat>

[2] https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2022/20220317-Circulaire_referent_handicap.pdf